

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 09 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre à 18h00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 03 novembre 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BENEDETTO, Maire.

Présents : 21 - Alain BENEDETTO, Viviane BERTHELOT, François BERTOLOTTI, Jean-Louis BESSAC, Romain CAÏETTI, Benjamin CARDAILLAC, Sylvie FAUVEL, Marie-Dominique FLORIN, Anne KISS, Martine LAURE, Janine LENTHY, Nicole MALLARD, Francis MONNI, Hubert MONNIER, Jean-Marc ROLAND-ROCCHIA, Gilles ROUX, Yvette ROUX, Sophie SANTA-CRUZ, Virginie SERRA, Denise TUNG, Claire VETAULT – Conseillers Municipaux ;

Pouvoirs : 5 - Philippe BARTHELEMY à Sophie SANTA-CRUZ, Frédéric CARANTA à Martine LAURE, Juliette GRIMA à Virginie SERRA, Natacha SARI à Alain BENEDETTO, Michel SCHELLER à Francis MONNI ;

Absent : 1 - Christophe ROSSET ;

Secrétaire de séance : Sophie SANTA-CRUZ.

Par délibération n°2021/14/141 en date du 9 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition foncière de six parcelles de terrain non bâties appartenant à la SAFER, d'une contenance cumulée de 5ha 62a 59ca pour un prix de 137 290 €.

Les emprises foncières concernées sont les suivantes :

- Parcelle cadastrée section AX n°66, située lieu-dit « Les Ajusts », d'une superficie de 59a 36ca ;
- Parcelle cadastrée section AX n°11, située lieu-dit « Le Pérat », d'une superficie de 1ha 46a 44ca.
- Parcelle cadastrée section AX n°122, située lieu-dit « Le Grand Pont », d'une superficie de 22 ca, + cabanon.
- Parcelle cadastrée section AX n°127, située lieu-dit « Le Grand Pont », d'une superficie de 38a 10ca.
- Parcelle cadastrée section AX n°139 (anciennement AX 93), située lieu-dit « Le Grand Pont », d'une superficie de 91a 84ca.
- Parcelle cadastrée section AX n°129 (anciennement AX 80), située lieu-dit « Le Grand Pont », d'une superficie de 99a 77ca.
- Parcelle cadastrée section AX n°131 (anciennement AX 81), située lieu-dit « Le Grand Pont », d'une superficie de 1ha 26a 64ca.
- Parcelle cadastrée section AX n°82, située lieu-dit « Le Grand Pont », d'une superficie de 22ca, + ruine.

Pour mémoire, cette acquisition a lieu dans le cadre de la Convention d'Aménagement Rural (CAR) intervenue avec la SAFER PACA afin de constituer une réserve foncière destinée à faciliter la procédure de remembrement foncier engagée par la Collectivité sur le périmètre de la plaine agricole, dont l'objectif est de parvenir à la remise en culture des nombreuses friches qui composent cet espace.

La délibération précitée prévoyait que l'acte de vente serait rédigé par la SAFER et passé en la forme administrative, l'authentification du document étant faite par la signature du Maire, agissant ici en sa qualité d'officier ministériel.

Toutefois, pour des raisons d'opportunité, la SAFER PACA a choisi de procéder par acte notarié et de recourir aux services de l'étude notariale de Grimaud.

Par conséquent, il convient de modifier la délibération du 9 décembre 2021.

Délibération N° 2022/22/131**Modification de la délibération n°2021/14/141 en date du 9 décembre 2021- Acquisition foncière de parcelles à la SAFER- AX n° 11, 66, 82, 122, 127, 129, 131 et 139.**

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la désignation de l'étude notariale de Grimaud pour procéder à la formalisation de tous les actes inhérents à l'acquisition autorisée par la délibération n°2021/14/141 en date du 9 décembre 2021 ;
- de prendre en charge les frais correspondants à cette transaction ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir et tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ainsi délibéré à GRIMAUD, les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,
Sophie SANTA-CRUZ.

Le Maire,
Alain BENEDETTO.



Délibération N° 2022/22/131

Modification de la délibération n°2021/14/141 en date du 9 décembre 2021- Acquisition foncière de parcelles à la SAFER-AX n° 11, 66, 82, 122, 127, 129, 131 et 139.